

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 28 novembre 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Blanchet
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Youssouf donnant pouvoir à M. Duprey
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Chaumillon donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Dallier
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Thibault, M. Molossi, M. Cranoly, M. Monany, M. Chabani



Délibération n° 19-03 du 28 novembre 2024

PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 3 2022-2027 – AXE 1 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-XI-49 du 18 novembre 2021 relative à l'approbation du projet éducatif départemental 2022-2027,

Vu la convention triennale de partenariat avec l'association Teragir votée le 23 novembre 2023 en commission permanente,

Vu la convention triennale de partenariat avec l'association Ecophylle votée le 8 décembre 2022 en Commission permanente,

Vu la convention triennale de partenariat avec l'association Planète Sciences votée le 26 septembre 2024 en Commission permanente,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE aux associations suivantes, les subventions de fonctionnement de :

- 7 800 euros à Vernopature pour la mise en œuvre de l'éco-pâturage dans les collèges concernés et l'approbation dudit projet,
- 16 600 euros à l'association Planète Sciences pour la mise en œuvre du parcours Science et qualité de l'air,
- 35 900 euros à l'association Teragir pour l'année 2024-2025 ;

- APPROUVE l'avenant à la convention triennale de partenariat avec l'association Ecophylle, dont le projet est ci-annexé, pour la poursuite du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire ;



- APPROUVE l'avenant à la convention triennale de partenariat entre le Département et l'association Planète Sciences ;
- APPROUVE l'avenant à la convention triennale de partenariat pour le développement des éco-collèges avec l'association Teragir ;
- AUTORISE l'apposition du logo du Département sur tout document de communication relatif à ces projets ;
- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.